COMMUNE DE MESNIL LE ROI (Yvelines) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2021/12

DATE DE CONVOCATION 26/02/2021

DATE D'AFFICHAGE 26/02/2021

DATE AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU 09/03/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 23

VOTANTS: 27

L'an deux mille vingt et un Le quatre mars à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 février 2021 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS: Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Monique CARUSO, Olivier ROBERT, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Daniel TILLY, Sandrine MARCHAND, Pascal CRINCKET, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY (arrivée au point ROB Ville 2021), Paul BITAUD, Bruno PAUL DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERMÉ, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX.

ABSENTS EXCUSÉS: Martine POYER, Amina BRETON.

<u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS</u>: Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Aline BILLET, Françoise HALOT donne pouvoir à Didier KENISBERG, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandrine MARCHAND

OBJET: RÈGLEMENT CENTRE MALRAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour fixer les modalités d'utilisation, les conditions administratives et financières des salles du Centre Malraux ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOPTE le règlement relatif à la mise à disposition des salles du Centre Malraux joint en annexe ;

AUTORISE Le Maire à le signer et le faire appliquer.

Pour extrait conforme,

Serge CASERIS

le Maire

Accusé de réception en préfecture 078-217803964-20210311-DEL2021-12-DE Date de réception préfecture : 11/03/2021